

APPEL À PROJETS

Résilience des territoires  
et de leurs infrastructures

### **PME INNOVANTES / STARTUPS**

Postulez au premier appel à projets du Cerema dans le cadre de son dispositif CeremaLab, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 avril 2021

**Vous êtes une PME ou une startup et vous avez un projet innovant en lien avec la résilience des territoires et de leurs infrastructures ?**

Bonne nouvelle ! Dans le cadre de son dispositif **CeremaLab**, le Cerema lance un appel à projets afin d'accompagner des entreprises ambitionnant d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles à cet enjeu.



## POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

La crise sanitaire et économique actuelle, mais aussi l'urgence climatique, ont poussé le Cerema à s'engager pour l'innovation et donc l'emploi dans les territoires.

Comment ? En mettant son expertise, ses plateformes technologiques, ses capacités de recherche, de développement et d'expérimentation à la disposition des startups et PME, au plus proche des projets territoriaux, avec le dispositif CeremaLab.

Lancé en octobre dernier lors du Meet'Up GreenTech innovation, **CeremaLab est un dispositif d'accompagnement technique et territorial des startups et des PME innovantes, en lien avec l'institut Carnot Clim'adapt.** Le Cerema, par sa connaissance des acteurs territoriaux, son expertise thématique mais aussi par l'ouverture à son écosystème, peut aider ces entreprises à rendre robuste leurs solutions et à trouver leur marché.



**CeremaLab fait partie du réseau d'incubateurs Greentech Innovation du Ministère de la Transition écologique.**

Le Cerema a récemment noué des collaborations avec des entreprises innovantes dans le cadre de son dispositif CeremaLab – par exemple avec la startup Altaroad.

**Il franchit une nouvelle étape avec ce premier appel à projets.**

## QUEL EST L'OBJET DE CET APPEL À PROJET ?

Le Cerema souhaite détecter et nouer des collaborations avec des entreprises porteuses de solutions innovantes répondant de manière concrète et opérationnelle à l'enjeu de la résilience des territoires. Accompagner, accélérer, mettre en avant : l'objectif est d'avoir un maximum d'impact réel sur le terrain pour renforcer l'adaptation des territoires aux différents événements qui peuvent survenir.

Par «**résilience des territoires et des infrastructures**», il faut comprendre l'ensemble des questions liées à la capacité d'un territoire à anticiper tout type de perturbation (événement ponctuel ou conséquence

d'une tendance), à agir pour en atténuer les effets ou en éviter l'apparition, à rebondir, à récupérer, à s'adapter et enfin à se transformer.

La notion de résilience inclut notamment les approches de la prévention des risques, de l'adaptation au changement climatique, de la gestion optimisée des infrastructures et les complètent largement, en affirmant l'importance de la transformation comme principe clé d'une approche nécessairement globale et transversale. En cela, la notion de résilience est fortement imbriquée avec celles de transition écologique et de soutenabilité.



# QUI PEUT CANDIDATER ?



Toutes les startups et les PME françaises qui proposent des solutions innovantes !

Les structures situées dans l'Union européenne avec une volonté d'implantation en France sont également éligibles.



## POUR QUELS PROJETS ?

Les projets proposés doivent être des solutions innovantes ambitionnant de répondre de manière concrète et opérationnelle à l'enjeu de la résilience des territoires.

Ils doivent relever d'au moins un des six domaines d'activités du Cerema :



Sont attendus, par exemple, des projets contribuant à la résilience des territoires sur les sous-thématiques suivantes :

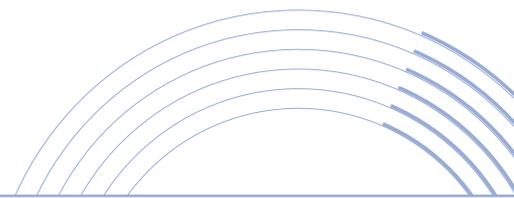
- l'adaptation au changement climatique ;
- la prévention des risques naturels ;
- la gestion des infrastructures de transports ;
- la gestion du littoral ;
- la nature en ville ;
- les démarches inspirées par la nature ;
- les démarches énergie / climat ;
- le bâtiment durable ;
- les mobilités et notamment les mobilités actives ;
- les aménagements et quartiers sobres ;
- l'économie circulaire ;
- etc.

Les innovations peuvent être de toute nature : technique, non technique, etc., et doivent être portées exclusivement par des startups ou PME.

## QUELS BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES ?

Les entreprises lauréates pourront bénéficier gratuitement de l'accompagnement suivant pendant 12 mois :

- la mobilisation d'une expertise technique de référence par des experts ou des chercheurs du Cerema (approche au cas par cas dans la limite de 5 jours d'expertise) ;
- l'accès au réseau partenarial et institutionnel du Cerema :
  - mise en visibilité du projet ;
  - relais vers des partenaires susceptibles d'apporter un soutien complémentaire sur le plan technique, financier ou méthodologique ;
- mise en relation avec des acteurs institutionnels pouvant être intéressés par les solutions proposées ;
- mise en relation avec d'autres porteurs de projets ou partenaires, notamment dans le cadre de constitution de consortium.
- un accompagnement par les équipes d'Impulse Partners – la société assiste le Cerema dans le cadre de cet appel à projets – en étant intégrées dans l'écosystème Impulse Labs ;
- un accès aux ressources du Cerema à des conditions privilégiées.



## QUEL CALENDRIER ?



- **1<sup>er</sup> mars 2021** : lancement de l'appel à projets
- **Du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 avril 2021** : dépôt des dossiers de candidature
- **30 avril 2021** : clôture des candidatures
- **Mai 2021** : sélection des lauréats
- **Début juin 2021** : annonce des résultats
- **Mi-juin 2021** : début de l'accompagnement



## COMMENT CANDIDATER ?

**Pour participer, rien de plus simple.** Il vous suffit d'aller **sur le lien suivant** :

<https://adminimpulse.typeform.com/to/ktEkjw60>  
et de compléter le dossier de candidature en ligne.

Afin d'être présélectionnées, les candidatures doivent répondre à des critères relatifs à la structure candidate d'une part, à la solution proposée d'autre part, à savoir :

- la proposition de valeur et le caractère innovant de l'offre ;
- le potentiel économique, c'est-à-dire le marché et l'intensité du besoin ;
- la qualité et la complémentarité de l'équipe ;
- l'adéquation avec les enjeux et valeur ajoutée de l'expertise du Cerema ;
- l'adéquation du projet avec la thématique de l'appel à projets.

Une même entreprise peut déposer plusieurs dossiers s'ils concernent des projets différents.

**Le dossier de candidature doit être complété et validé avant le 30 avril 2021 à 23h59 (GMT+1).**

Les entreprises présélectionnées seront invitées à présenter leur(s) solution(s) auprès d'un comité composé du Cerema, d'Impulse Partners, d'experts qualifiés et de partenaires du Cerema.

**Une fois sélectionnés, les projets feront l'objet d'une convention entre le Cerema et les entreprises lauréates.**

Pour plus d'informations et pour consulter le règlement, rendez-vous sur la page web dédiée à l'appel à projets : <https://www.cerema.fr/fr/ceremalab/aap-resilience-territoires-infrastructures>

Si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer par e-mail à [ceremalab@cerema.fr](mailto:ceremalab@cerema.fr)



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



@CeremaCom - @CeremaLab



@Cerema